

DESCRIPTION DU PROJET

Nature du projet

La reconversion de l'ancienne raffinerie Petroplus menée par l'entreprise VALGO, depuis qu'elle a racheté le site en 2015, prévoit l'aménagement d'un parc d'activités à dominante de logistique sur une emprise d'une superficie d'environ 57,1 ha.

Consistance

Concernant les eaux pluviales, divers aménagements sont prévus, combinant l'hydraulique douce et la rétention des eaux avant leur restitution au réseau existant, puis dans la Seine, par débit de fuite.

Les eaux pluviales des lots privés seront tamponnées sur chaque parcelle pour un dimensionnement décennal. Cette capacité tampon sera constituée d'un ouvrage (bassin, citerne enterrée, etc..), complétée d'un trop-plein (vers les espaces en communs, par l'intermédiaire de boîtes de branchements posées en limite de propriété).

Les lots 7 et 9 régulent leurs eaux de pluie sur la base de l'orage centennal et se rejettent directement en Seine via l'ouvrage de rejet existant au nord-ouest de l'opération.

Les eaux pluviales des espaces en communs (espaces verts et voiries) et du PIC seront collectées par des avaloirs ou des noues, placés le long des chaussées et dirigées dans des bassins tampon paysagers. Les bassins tampon seront équipés de régulateur de fuite limité à 10l/s/ha.

Il est également prévu de réaliser dans le bassin situé dans l'Espace Boisé Classé (bassin tampon n° 01) un véritable écosystème utilisant ces eaux et participant à leur régulation.

Volume

Volume tampon global de 20 891 m³ (19 552 m³ exigible).

- Volume de 11 835 m³ dans des bassins tampon paysagers sur les espaces communs, avec une profondeur d'eau maximale comprise entre 1,30 m et 1,60 m et des pentes de 1/1.

- Volume supplémentaire de 9 056 m³ stockés sur les lots (gestion décennale, sauf pour les lots 7 et 9 qui se géreront en centennal).

- Le volume des noues d'amenées n'est pas pris en compte pour le dimensionnement des ouvrages mais permet une certaine sécurité supplémentaire.

Nature des eaux

Eaux de ruissellement sur espaces verts, voiries et toitures.

Ampleur

Zone aménagée sur environ 571 000 m² (57,1 ha).

Suite à la réalisation des études préalables, les eaux pluviales du secteur du PIC (Pole Innovation des Couronnes) d'une superficie d'environ 54 460 m², seront reprises et intégrées dans le projet.

Le plan de masse a intégré cette contrainte dès la phase d'études préalables. Le bassin tampon n° 02 gèrera les eaux pluviales jusqu'à l'occurrence décennale et le surplus jusqu'à l'occurrence centennale sera stocké dans le bassin tampon n° 01.

Le projet reste transparent par rapport à l'apport du bassin versant (PIC), y compris pour la pluie centennale la plus pénalisante.

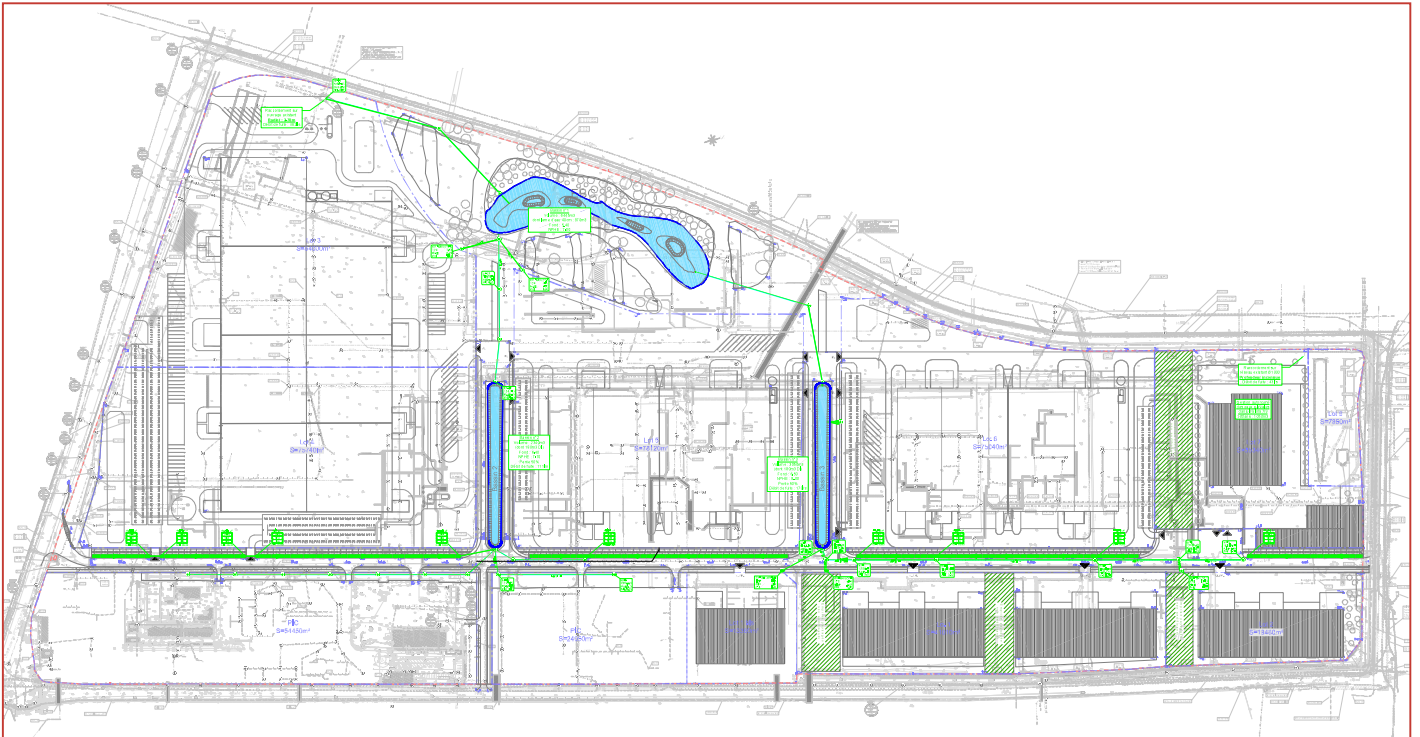
DIVERS

Exutoire	Gestion des eaux le plus en amont possible. Rejet des eaux pluviales (bassins tampon paysagers avec un débit de fuite limité à 10l/s/ha). Rejet des eaux usées dans le réseau de collecte de la Métropole Rouen Normandie.
Changements présumés au régime des eaux	Sans objet (limitation des débits et volumes ruisselés vers le talweg par rapport à la situation actuelle).
Distance des prises d'eaux et baignades situées en aval	Le projet n'est pas situé en périmètre de protection de captage (toutes les dispositions sont prises pour assurer la protection de la ressource en eau).
Ruissellements	Vulnérabilité liée au ruissellement pris en compte dès la conception du projet.



CREATION D'UN PARC D'ACTIVITES SUR LE SITE DE L'ANCIENNE RAFFINERIE DE PETIT-COURONNE (76)

Description générale du projet



↳ **Projet de zone d'activité :**

→ Aménagement d'un parc d'activités à dominante de logistique comprenant 8 lots.

→ Assainissement des eaux usées traitées par une filière collective, dans le réseau de collecte de la Métropole Rouen Normandie ;

→ Assainissement des eaux pluviales :

. Volume global de 20 891 m³ (19 552 m³ exigible).

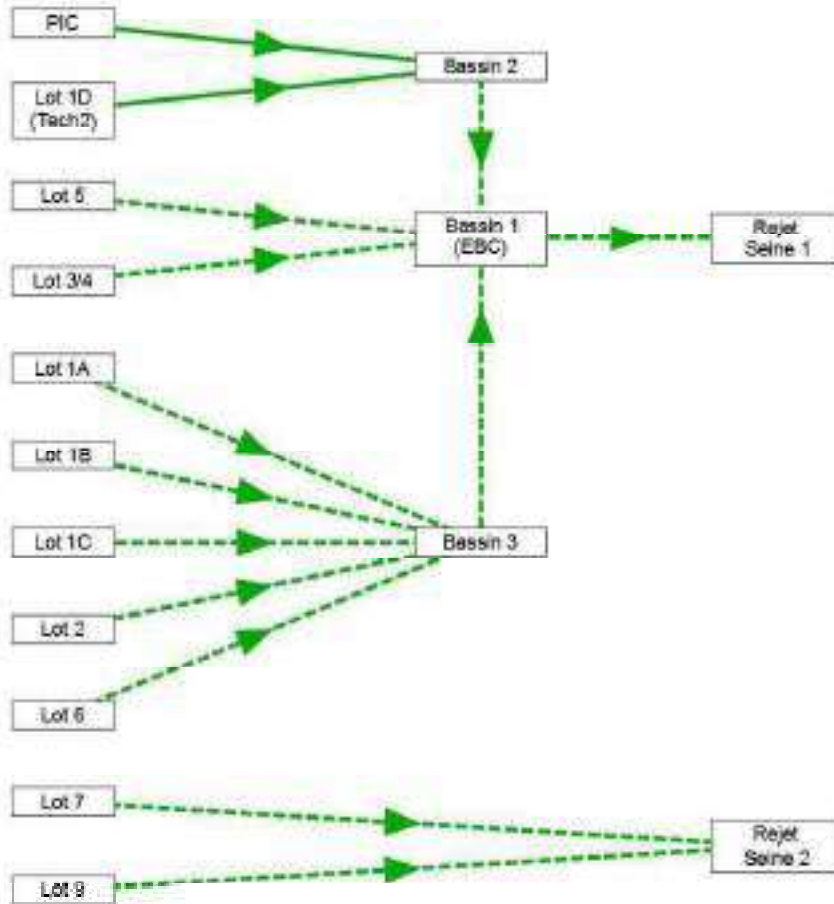
. Volume de 11 835 m³ dans des bassins tampon paysagers sur les espaces communs, avec une profondeur d'eau maximale comprise entre 1,30 m et 1,60 m et des pentes de 1/1.

. Volume supplémentaire de 9 056 m³ stockés sur les lots.

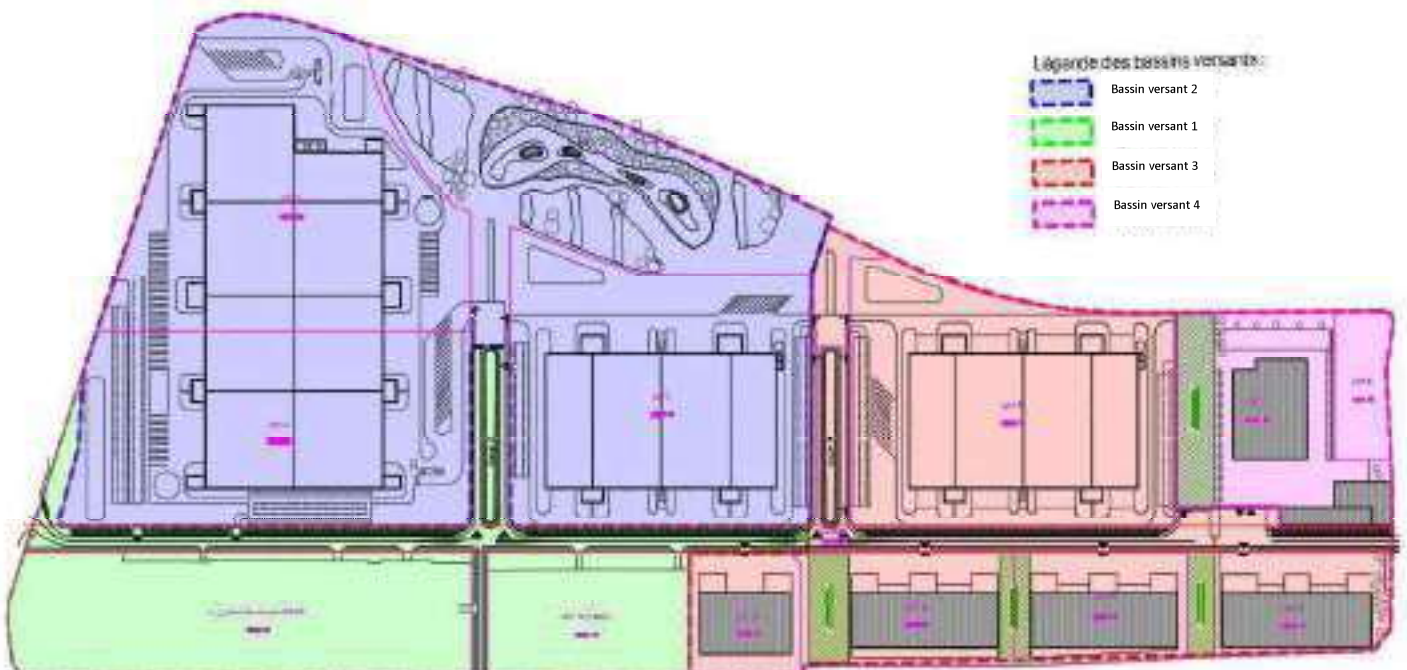
. Volume dynamique permettant une gestion centennale.

Stockage dans les lots jusqu'à 44ans après à 10L/m² puis au-DSS, renvoi vers les espaces extérieurs.


Stockage de la contenance des espaces extérieurs + surface des lots jusqu'à la contenance, puis report à 10L/m².



Donnée SOGETI INGENIERIE Infra



Donnée SOGETI INGENIERIE Infra



RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

Rubrique 2.1.1.0. Station d'épuration dont la capacité en DBO5 est

1 : supérieure ou égale à 600 kg/jour Autorisation

2 : supérieure à 12, mais inférieure à 600 kg/jour Déclaration

- ✓ Les eaux usées générées sur le site à terme, seront rejetées dans le réseau existant. Les eaux usées seront traitées dans le système d'assainissement de la Métropole Rouen Normandie.
- ✓ Aucun outil épuratoire n'étant envisagé sur le site, le projet n'est pas soumis à déclaration pour cette rubrique.

Rubrique 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant

1 : supérieure ou égale à 20 ha Autorisation

2 : supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha Déclaration

- ✓ Le projet de parc d'activités et du PIC concerne environ 62,55 ha. Les ouvrages projetés seront soumis à autorisation pour cette rubrique.

Rubrique 3.2.2.0. Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant :

1 : surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m² Autorisation

2 : surface soustraite supérieure ou égale à 400 m² et inférieure à 10 000 m² Déclaration

Au sens de la présente rubrique, le lit majeur du cours d'eau est la zone naturellement inondable par la plus forte crue connue ou par la crue centennale si celle-ci est supérieure. La surface soustraite est la surface soustraite à l'expansion des crues du fait de l'existence de l'installation ou ouvrage, y compris la surface occupée par l'installation, l'ouvrage ou le remblai dans le lit majeur.

- ✓ La cote la plus basse du projet est de 5,40 mNGF (fond du bassin n° 01), elle est donc au-dessus de la cote de référence (5,33 mNGF). De plus, l'altimétrie du terrain au point bas est à 6,50 mNGF. Le projet est non soumis à cette rubrique n'étant pas dans le lit majeur de la Seine.

Rubrique 3.2.3.0. : Plan d'eau, permanent ou non la superficie étant :

1 : supérieure à 3 hectare : Autorisation

2 : supérieure à 1000 m², mais inférieure à 3 ha : Déclaration

- ✓ La surface de plan d'eau (création des bassins) s'élève à 12 808 m² (surface inondable). Le projet est soumis à déclaration pour cette rubrique.

Ainsi, le projet d'aménagement d'un parc d'activités sur la commune de PETIT COURONNE est soumis à autorisation au titre de l'article L-214 du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau), en raison de l'impluvium concerné.



DOCUMENT D'INCIDENCE

Document indiquant, compte tenu des variations saisonnières et climatiques, les incidences de l'opération sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, ainsi que sur chacun des éléments mentionnés à l'article 2 de la loi du 3 Janvier 1992 Codifiée, en fonction des procédés mis en œuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou concernées. Ce document précise, s'il y a lieu, les mesures compensatoires ou corrections envisagées et la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et avec les objectifs de qualité des eaux prévus par le décret du 19 Décembre 1991. Si ces informations sont données dans une étude d'impact ou une notice d'impact, celles-ci remplacent le document exigé.